

## Délibération nº2020-065

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Le Directeur des Affaires Financières entendu,

## a délibéré :

## Objet : Approbation de l'attribution de bons cadeaux

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit d'un bon pour une valeur de 50 € pour chaque personnel (hors contrats de recherche et hors vacataire) et enfant de moins de 13 ans)

## Résultat du vote :

Membres en exercice : 30Pour : 19Membres présents et représentés : 20Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : o Abstention : 1

Les bons cadeaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY